

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming /
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: Quelques pages sont coupées.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE
QUEBEC

Propriétaire Rédacteur :

L'abbé D. GOSSELIN

SOMMAIRE :

La Bibliothèque à cinq cents 337.—De la réserve dans les paroles 338.—Mgr Bégin et la foi du peuple canadien 339.—L'Université de Bourbonnais 340.—Manuel du jeune médecin catholique 340.—Action de grâces après la sainte Communion 341.—Archiconfrérie de Ste Anne de Beaupré 341.—Le Cop du Clocher 342.—La crêpe cuite au soleil 343.—Nouvelles Religieuses 344.

La Bibliothèque à cinq cents

Nos tribunaux auront à s'occuper prochainement d'une action en dommages, intentée par les éditeurs de la " Bibliothèque à 5 cents " contre le Journal la *Justice*, qui a cru devoir dénoncer cette publication.

Nous ignorons jusqu'à quel point la censure des rédacteurs de la *Justice* est fondée; mais sans en endosser la responsabilité, nous inclinons à croire qu'ils n'ont pas dû agir à la légère dans une affaire aussi grave.

D'un autre côté, les éditeurs de la Bibliothèque à 5 cents n'avaient que deux alternatives: plaider coupables en invoquant les circonstances atténuantes, ou plaider non coupables en sommant la *Justice* de prouver la vérité de ses affirmations, sous peine d'être condamnée à des dommages.

Ils ont choisi la dernière, et les deux parties en cause ont droit au bénéfice du doute jusqu'à ce que l'affaire soit instruite et jugée.

C'est dire suffisamment que nous ne voulons pas apprécier la question au mérite, mais faire seulement certaines observations d'un caractère tout-à-fait général.

Les journalistes doivent certainement user de courtoisie à l'égard de leurs confrères, mais étant donné le fait que l'un d'eux livre à la publicité des choses répréhensibles, il mérite d'être averti charitablement d'abord, et d'être dénoncé sans pitié, s'il ne s'amende pas. C'est non seulement le droit incontestable, mais en même temps le devoir rigoureux de tout journaliste catholique. Bien loin de violer la justice ou la charité en agissant ainsi, il fait, acte de ces deux vertus: il rend un service inappréciable à la société, et il a droit aux félicitations de tous ceux qui réfléchissent.

Non seulement le journaliste, mais chacun en particulier, a le devoir de s'élever énergiquement contre toute littérature démoralisante, et il n'est permis à personne de se soustraire à cette responsabilité.

Toute publication d'un caractère démoralisateur à un degré quelconque, est un ulcère moral, une plaie de lèpre que l'on doit honnir avec autant de rigueur que l'on

séquestre les lépreux. Si on est impitoyable pour un pauvre malheureux qui peut en empoisonner cinquante autres, combien doit-on l'être, à plus forte raison, pour ce qui peut en empoisonner des centaines et des milliers !

Si de plus, il est des circonstances qui ne permettent pas de présumer *intention malicieuse* de la part du censeur, celle-ci en est certainement une. Dans tous les cas, elle ne peut venir en question, il nous semble, que si le chef d'accusation ne repose sur aucun fondement quelconque, et le tribunal doit exiger une preuve évidente, avant d'imputer à l'accusé une intention malicieuse.

Quoiqu'il en soit du droit et du devoir de dénoncer la mauvaise littérature, il est indéniable que de l'exercice de ce droit découlent des dangers réels, si on est appelé à le justifier devant les tribunaux. La preuve du défendeur, toute satisfaisante qu'elle puisse être, sera presque toujours suivie d'une contre-preuve aussi positive.

Des témoins pour certifier le pour et le contre, même sous serment, l'expérience prouve qu'il est facile d'en trouver. Ces dépositions contradictoires sont surtout à craindre en matière d'appréciation, lorsqu'il s'agit de moralité et que les nuances même ont alors une importance plus qu'ordinaire. Nous parlons en connaissance de cause, car tout ce que nous venons de dire est l'écho fidèle de ce qui s'est passé, il y a quelque années, lorsque l'autorité ecclésiastique a voulu savoir à quoi s'en tenir sur les séances du *Dime Museum* avant de rendre son jugement. Nos lecteurs seraient étonnés avec raison, si on mettait sous leurs yeux tous les témoignages contradictoires rendus sur une même question, par des personnes dont les conclusions auraient dû pourtant être identiques. Nous laissons de côté certains cas où il est réellement difficile de déterminer avec précision, et sans crainte de faire erreur, ce que l'on doit blâmer ou approuver dans une publication.

Il est donc vrai de dire que ces sortes

d'affaires sont toujours épineuses par quelque endroit. C'est pourquoi si nous avions à justifier une dénonciation dans un cas semblable, nous demanderions à des prêtres de vouloir bien examiner les productions signalées comme dangereuses, pour venir donner ensuite leur appréciation devant le tribunal. Dans une question de morale, le prêtre est, j'oserais dire, le seul juge autorisé et vraiment compétent, et le témoignage d'aucun laïque ne saurait prévaloir contre le sien. Son témoignage doit faire autorité comme celui de tout spécialiste, à moins d'être contredit par celui d'un confrère justifiant également bien une autre manière de voir.

Nous n'émettons pas ces considérations pour décourager ceux qui ne se contentent pas de condamner en principe le mal moral que les publications pernicieuses produisent dans la société, mais au contraire pour les aider dans l'accomplissement de leur devoir. Censurer la presse licencieuse, c'est maintenir en réalité la liberté de la presse, c'est résister à un fléau qui perd l'individu, brise les liens de la famille et ouvre le gouffre où se perdent les nations. Honneur, par conséquent, à ceux qui ont le courage d'élever la voix quand il y a lieu !

—o—

De la réserve dans les paroles.

I

Ne dites jamais aucune parole indécente ou contre la pudeur. S. Paul défend de la part de Jésus-Christ de rien nommer d'impur, combien plus d'en parler avec plaisir ou avec scandale. "Celui qui tient de mauvais discours, dit le Sage, ne pourra cacher sa confusion, et il n'échappera pas au jugement de Dieu."

Les entretiens deshonnêtes, les chansons et les discours qui tendent à un sale amour, ou qui y font penser, sont l'écueil de la pudeur et de l'innocence : ils souillent l'esprit de ceux qui les tiennent et qui les écoutent avec plaisir. Etre dans l'habitude

de tenir ces sortes de discours libres, et dire qu'on n'y entend point de mal, c'est une marque qu'on a l'esprit et le cœur corrompus. Fuyez aussi les paroles d'un sens artificieux et caché, ou à double sens, qui peuvent donner aux autres des occasions de penser au mal; c'est en riant et en faisant rire, qu'elles souillent l'âme. Plus le sens est caché et insinuant, plus elles sont dangereuses. Un serpent caché sous l'herbe est bien plus à craindre qu'un serpent qui paraît à découvert.

Évitez enfin les paroles grossières et les jurements sales, que certaines personnes mal élevées ont si souvent dans la bouche. Si ces paroles sont odieuses et insupportables dans les plus libertins et les plus débauchés, combien plus le sont-elles dans des personnes qui ont de l'éducation et de l'honneur.

II

Ne parlez donc jamais mal, et parlez toujours bien. Mais, dans les discours qui sont bons ou indifférents, ne soyez pas prompt et indiscret à dire même de bonnes choses. Il y a des esprits qui sont toujours les premiers à parler et les derniers à se taire, qui raisonnent et qui disent leur sentiment sur les choses même qu'ils ne savent pas: c'est la marque d'un esprit volage et superbe. *Quand une personne est légère à parler, dit le Sage, il faut attendre d'elle plus de folie que de sagesse.*

Pour bien régler votre langue, voici les maximes que vous devez suivre. 1. Parlez peu, et écoutez beaucoup. L'Écriture dit que *celui qui sait régler ses paroles, est sage et prudent*, et que le silence est une grande marque de prudence: que *quand il se trouve même dans une personne insensée, il la faut estimer sage.* Je ne parle pas d'un silence morne et trop sérieux qui vient de la timidité ou de la mélancolie; mais d'un silence discret, que l'on garde par modestie.

Dans les entretiens, prenez garde à trois choses. Ne parlez point avant que vous n'ayez entendu ce qu'on dit. N'interrompez

point celui qui parle. Ne vous hasardez pas de dire votre sentiment quand on parle de quelque chose que vous ne savez pas. Ces trois maximes sont celles du Sage, renfermées dans les avis suivants: "avant que vous ayez entendu, ne dites mot; ne parlez pas au milieu du discours; apprenez avant que de parler, car celui qui parle avant qu'il entende, montre qu'il est un insensé."

Quand vous serez en quelque compagnie honorable, voici ce que le Saint-Esprit vous conseille: 1o Parlez peu, seulement quand on vous interrogera, et laconiquement; 2o Dans les entretiens ne faites pas le bel esprit et le savant, comportez-vous comme sachant peu, et non pas par dissimulation, mais par modestie; 3o Écoutez les autres, et demandez leur avis en peu de mots, pour apprendre d'eux ce que vous ne savez pas; 4o Lorsque Dieu sera offensé en votre présence, n'y prenez point plaisir.

—o—

Mgr Bégin et la foi du peuple canadien

Dans une admirable lettre au Directeur du "Règne du Sacré Cœur," l'éminent évêque de Chicoutimi rend à la foi de ses compatriotes un témoignage qui les honore grandement, et que la *Semaine Religieuse de Québec* est orgueilleuse de reproduire:

"Dans notre heureuse contrée, providentiellement soustraite aux influences néfastes de la grande révolution française, la foi est encore très vive; Notre-Seigneur y compte presque autant d'adorateurs sincères que de catholiques; le sentiment religieux n'y est pas à l'état latent, mais il se manifeste au grand jour, sans respect humain comme sans ostentation, par l'accomplissement exact des devoirs multiples du chrétien, par un attachement inébranlable à la sainte Église, par un dévouement sans bornes au Souverain Pontife et la défense intrépide de son domaine temporel et spirituel.

“ La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus ne pouvait manquer de se développer au sein de nos religieuses populations; aussi les paroisses, les communautés, les maisons d'éducation sont-elles consacrées à ce divin Cœur, et, le premier vendredi de chaque mois, on voit une foule de catholiques pieux, hommes et femmes, s'approcher de la sainte Table.

“ Je ne veux pas dire par là que tout soit parfait sur nos rivages; non, il y a malheureusement des ombres au tableau; mais notre pays n'offre pas, du moins, le spectacle navrant d'une nation qui court aux abîmes d'une déshonorante apostasie.”

L'Université de Bourbonnais.

Comme la plupart de nos collèges canadiens, l'université de Bourbonnais n'a d'abord été qu'une simple école.

En 1864, le R. P. P. Beaudoin arrivait à Bourbonnais avec les frères J. B. Bernard et Augustin Martel, et fondait immédiatement une modeste école qui, en 1872, obtenait déjà sa charte universitaire. C'est surtout à partir de ce moment que les intérêts religieux des différentes nationalités de cette région, ont pris un développement qui va toujours en progression ascendante. Quoique née d'hier, cette belle institution canadienne française a déjà fourni plus de cent prêtres. Elle a aussi l'honneur de recevoir, tous les ans, les membres du clergé de Chicago et de Peoria qui viennent retremper leur zèle dans la retraite.

Les principaux membres sont actuellement les RR. PP. C. Fournier, supérieur; J. Marcell, directeur; Ant. Mainville, maître des novices; J. Legris, etc. Le diocèse de Québec y compte aussi un de ses enfants, M. l'abbé J. Laberge, Docteur en théologie.

L'Université de Bourbonnais est sous le contrôle de compatriotes jouissant de l'estime et de la confiance de tout le monde, et dont les capacités n'ont d'égales que la modestie.

Qui peut dire tout le bien que cette institution, dirigée par des hommes aussi dévoués et aussi éclairés, est appelée à produire dans l'Ouest!

Manuel du jeune médecin catholique

SCIENCE REQUISE

1. Tout homme est obligé en justice d'avoir la science de son état.
2. Il doit étudier avec méthode et toujours, afin de ne pas oublier ce qu'il a appris et de se tenir au courant des découvertes. A mesure qu'il avance en âge le médecin doit se tenir à la hauteur de la confiance que son âge inspire naturellement.
3. L'admission légale à la pratique suppose, mais ne confère point la science absolument requise. Il faut réparer les négligences commises pendant ses études légales.

LE SALUT ÉTERNEL DES PATIENTS

4. Il ne faut pas attendre que le danger de mort soit *imminent* pour avertir le patient de songer à mettre ordre à ses affaires spirituelles et temporelles. Il suffit que le danger soit grave.
 5. C'est une faute grave contre la charité, c'est une vraie cruauté que de négliger ce devoir par crainte d'effrayer le malade.
 6. Le plus souvent il suffit d'avertir le curé ou le confesseur du malade, ou quelqu'autre personne que l'on sait devoir s'en acquitter certainement et convenablement.
 7. Le médecin ne doit pas priver le patient de l'usage de sa raison ou de sa connaissance, lorsqu'il est en danger de mort, en lui administrant un narcotique dans le seul but de soulager sa douleur.
- ##### QUELQUES PRINCIPES GÉNÉRAUX
8. Entre un remède *probable* et un remède *sûr*, choisissez ce dernier. Entre deux *probables*, à défaut d'un remède *sûr*, choisissez le *plus probable*.
 9. Dans un cas désespéré il n'est pas permis de faire des expériences avec des remèdes *tout à fait incertains*, avec danger

de nuire ; mais à défaut de remède sûr on peut administrer un remède qui peut *probablement* sauver le patient, quoiqu'aussi il offre quelque danger.

10. Dans le choix d'un médecin consultant, il faut avoir égard à la science plutôt qu'à l'amitié. Si l'avis de ce consultant paraît *certainement* erroné, le médecin ne peut pas le suivre contre sa conscience.

(A suivre).

—o—

Action de grâces après la sainte Communion

—

SAINT PHILIPPE DE NÉRI remarqua un jour, à sa grande douleur, qu'une personne, immédiatement après avoir reçu la Sainte-Eucharistie, se dirigeait vers la porte de l'église pour s'en aller. Aussitôt le Saint ordonna à deux enfants de chœur de prendre des flambeaux allumés et d'accompagner la personne qu'il leur désigna. Celle-ci surprise de ce procédé étrange, demanda ce que cela signifiait et sur la réponse des enfants, que le prêtre leur avait donné cet ordre, elle se dirigea vers saint Philippe pour le mettre à la raison. Mais celui-ci avec un sérieux charmant lui dit : "Quand le prêtre porte le Saint-Sacrement dans un ciboire, il est toujours accompagné de deux ministres munis de flambeaux allumés, et le même honneur doit être rendu, me semble-t-il, à celui qui porte la Sainte-Eucharistie dans son cœur." L'autre reconnut sa faute et alla s'agenouiller aussitôt pour rendre à JÉSUS-CHRIST ses devoirs d'adoration et d'actions de grâces.

(Revue du Tiers Ordre).

—o—

Archiconfrérie de Ste Anne de Beaupré

(Suite)

§ III

RÉCEPTION DES MEMBRES DANS L'ASSOCIATION

1. Quand faut-il inscrire et comment ? c'est ce qu'il importe de savoir pour la

pratique. On peut recevoir dans la confrérie du moment qu'elle est érigée canoniquement, et cette réception peut se faire, soit *privatim* soit *publice* ; et pour être reçu légitimement, il suffit d'être inscrit. Mais il est à remarquer que si l'on reçoit dans la confrérie, avant qu'elle soit affiliée à l'Archiconfrérie de Beaupré, l'associé ne participe encore à aucune indulgence ; et si l'on recevait toujours *privatim*, les fidèles n'attacheraient point à leur réception l'importance qu'elle mérite. C'est pourquoi le Directeur, afin de favoriser la ferveur des fidèles, aura soin, autant que possible, de les recevoir *publice*, solennellement.

Voici comment, en pratique, la chose peut se faire. Avant tout, le Directeur se munira des pièces nécessaires, c'est-à-dire des lettres d'érection et d'affiliation à l'Archiconfrérie de Beaupré. Puis il déterminera, pour l'érection solennelle de l'Association, une époque convenable, qu'il aura soin d'annoncer d'avance au peuple. Cette époque peut être celle d'une mission, et surtout d'un renouvellement, ou toute autre époque à son choix, pourvu qu'il fasse en sorte que l'érection soit précédée de quelques jours d'exercices. L'époque indiquée étant arrivée, on publie les lettres d'érection et d'affiliation ;—on prépare les fidèles par la réception des sacrements à gagner les indulgences et à faire l'acte de consécration ;—on fait *solennellement* cet acte, et on distribue aux associés les médailles, les images, etc.

2. Pour que les associés ne perdent pas l'indulgence plénière attachée au jour de leur réception, il est à désirer que le Directeur les inscrive au registre de l'Association (ou les fasse inscrire, car l'inscription matérielle peut être faite par un autre), ce jour-là même, ou s'il en est empêché, un jour ou l'autre avant.—Quant à l'inscription sur le certificat d'admission, le Directeur aura soin qu'elle soit mise, pour chaque associé, à la même date que celle de son inscription au registre ; mais il est parfaitement libre

de la faire mettre par un autre et d'y apposer son nom quand il veut. (1)

Manuel du Directeur.

— o —
Le Coq du Clocher.

Prédicateur et sentinelle, voilà son rôle ; et qui pourrait lui reprocher de ne pas le remplir ?

En tournant au gré des vents, le coq rappelle à chacun son inconstance dans les choses de Dieu, sa facilité à subir l'influence du souffle des passions, à se laisser entraîner à tout vent de doctrine.

Au milieu de ces fluctuations de l'esprit et du cœur, la foi, fondement nécessaire de la vie chrétienne, peut braver longtemps les coups de vent, les intempéries des saisons ; mais un jour vient où elle est ébranlée et menace ruine. Tout est à refaire.

Je l'entends aussi ce coq prédicateur rappeler au pécheur, du haut de son trône, la chute de l'apôtre infidèle, son repentir, ses larmes, son amour, son pardon.

Il lui dit : " Comme celui à qui mon chant rendit la réflexion, rentre en toi-même ; sois docile à la voix de la grâce ; pleure, aime, et ton maître deviendra ton ami."

A tous les fidèles le coq dit : " A mon exemple, veillez." Aux indifférents, aux endormis : " Réveillez-vous, vous qui dormez."

Aux pasteurs des âmes : " *Attendite vobis et universo gregi.* Veillez d'abord sur vous-mêmes, *vobis*, de crainte qu'après avoir prêché aux autres, vous ne soyez vous-même réprochés. Veillez aussi sur tout le

(1) Pour couvrir les quelques dépenses qu'occasionnerait l'établissement de l'Association, il est sans doute bien permis d'exiger le prix des médailles, des manuels et des images. Mais quant à la médaille, qui coûte très peu, il serait préférable d'inviter les associés à faire quelque compensation, et de la donner *gratis*. En tout cas, qu'on la vende avant qu'elle soit indulgenciée (S. C. I., 5 juin 1721).—En ce point, chaque Directeur fera comme il le jugera le mieux, selon les circonstances.

troupeau qui vous est confié, *universo gregi*. Comme moi, veillez le jour, veillez la nuit, parce que vous aurez à rendre compte à Dieu de ces âmes dont vous avez la charge."

Aux pasteurs le coq de nos flèches dit encore : " Imitiez ma hardiesse et mon exactitude. Je chante à mes heures sans que rien puisse me condamner au silence, que rien aussi n'enchaîne votre parole ; *prædica verbum...opportune, importune.*"

A l'appui de ce qui précède, nous pourrions invoquer l'autorité des auteurs qui se sont spécialement occupés de symbolisme. Nous nous contenterons de citer Durand de Mende, traduit presque textuellement par M. l'abbé Bourassé dans son savant ouvrage sur le *Symbolisme dans les églises*, page 281.

" Le coq qui est placé au sommet de l'église, y est-il dit, est l'emblème des prédicateurs. Car le coq, toujours vigilant, même au milieu de la nuit, prédit l'approche du jour, s'excite d'abord lui-même à chanter en battant des ailes.

" Il y a un sens mystérieux dans toutes ces particularités.

" La nuit, c'est le monde ; ceux qui dorment sont les enfants de ce monde qui s'assoupissent dans leurs péchés. Le coq, c'est le prédicateur qui prêche avec hardiesse et excite les endormis à se défaire des œuvres de ténèbres, en s'écriant : Malheur à ceux qui dorment ! Réveillez-vous, vous qui dormez ! Ils annoncent encore l'approche du jour, lorsqu'ils parlent du jour du jugement et de la gloire qui sera révélée.

" Semblables à des messagers prudents, ils commencent par s'arracher eux-mêmes au sommeil du péché par la mortification de leur corps, avant d'avertir et de réveiller les autres. Aussi, l'apôtre dit : " Je châtie mon corps et le réduis en servitude." De même que la girouette fait face au vent, ces prédicateurs vont courageusement à la rencontre des âmes rebelles, armés de menaces et d'arguments, de peur qu'on ne leur reproche d'avoir abandonné les brebis et de s'être enfuis lorsque le loup arrive. A

l'époque même où on n'élevait pas encore de clocher, (1) le coq avait la même signification.

—o—

La crêpe cuite au soleil.

—

Aux environs de D***, pendant le temps de la moisson, un jour, vers midi, ou à peu près, une troupe de paysans étaient assis au milieu d'un champ, occupés à diner. La gaieté la plus vive et la plus franche régnait parmi ces braves gens. Un savant, membre d'une académie de la ville voisine, et M. le curé du village, se promenaient ensemble, causant avec les moissonneurs, lorsque, tout à coup, il tombe,—non pas *des nues*, car le ciel était très pur, mais d'en haut, devinez quoi ?...

Une crêpe encore chaude. "On dirait qu'elle sort de la poêle!" s'écrie-t-on de tous côtés, au comble du plus vif étonnement. On se regarde sans pouvoir imaginer d'où provient un phénomène aussi rare, et le savant surtout se perd en conjectures. Malgré la convoitise qui se peint dans tous les yeux, nul n'ose goûter à la crêpe, de peur de s'empoisonner. Le savant seul se hasarde à la prendre et la met avec soin dans une feuille de papier. Puis il se rend à la ville, chez le président de l'académie, et lui raconte le phénomène dont il est impossible de douter. Plus de douze personnes peuvent attester le fait pour lequel, tant il est matériel, le témoignage de bons paysans vaut autant que celui de gens de lettres; car il ne faut là que des yeux tout simplement. Le savant certifie d'ailleurs, lui-même le fait et nomme les témoins, pour que l'on puisse, au besoin, les consulter.

L'académie de D*** s'assemble; on discute, ou plutôt on dispute, sans pouvoir s'entendre; c'est assez l'usage ordinaire.

(1) C'est dans le 10^e et le 11^e siècles qu'on commença à élever des clochers. Quant aux coqs perchés au sommet de ces tours, on en trouve des exemples au commencement du dixième siècle.

On nomme pourtant une commission, et quinze jours après, le secrétaire fait son rapport minutieusement circonstancié, très long surtout et qu'il est inutile de reproduire ici. La conclusion en était que le cas, loin d'être nouveau, s'expliquait parfaitement et qu'il était fort naturel quo le vent emportant une certaine quantité de farine d'un lieu quelconque, cette farine se trouvât mouillée et triturée par le choc des nuages; cette pâte avait fini par faire quelque chose de semblable à une crêpe. Quant au sel dont cette crêpe était assaisonnée, rien de plus naturel, puisqu'on sait que les nuages aspirent l'eau de la mer. Jusque-là, c'est fort bien.

Par exemple, si la crêpe avait été sucrée, la difficulté de l'explication eût été plus grande, mais ce n'est certes pas cela qui eût arrêté les doctes hypothèses de la savante académie de D***. Restait la question de la cuisson, question assez difficile, car la crêpe n'était cuite et dorée que d'un côté, ce qui n'empêcha pas nos savants, hardis en leur conjecture, de donner une solution capable de satisfaire même les esprits les plus difficiles. Une fois la crêpe faite, disaient ces messieurs, un choc de nuages dégageant l'électricité, le tonnerre avait grondé et lancé la crêpe dans l'espace. Le reste se devine sans peine. A l'heure de midi, le soleil dardait ses rayons les plus ardents et avait cuit la pâte, de façon à la dorer ainsi qu'on la voyait.

Nos académiciens étaient très satisfaits d'avoir pu tout expliquer. La chose eut un grand retentissement; on parlait même de la faire insérer dans les principaux journaux, lorsqu'un matin le savant rencontre M. le curé du village témoin de cet étrange et inouï phénomène. "Ah! monsieur le curé, lui dit-il, que je suis fier d'avoir le premier signalé ce fait mystérieux à l'académie de D...! Voilà que tous les journaux vont en parler; mon nom ne manquera pas d'y figurer, je l'espère; c'est un grand honneur pour moi; grâce à mon initiative, je puis dire avec un noble orgueil que la

science vient de faire un grand pas." Ce brave homme d'académicien était quelque peu libre-penseur ; il ne pouvait plier son esprit sous le joug des vérités religieuses, mais sur tout le reste on le trouvait d'une rare crédulité. On pouvait en un mot dire de lui qu'il n'y a rien de plus crédule qu'un homme qui n'a pas la foi. Pendant qu'il parlait ainsi, le prêtre tire de la poche de sa soutane un journal ; il l'ouvre et lit à notre homme les lignes suivantes : "Tel jour, à telle heure, M. G..., aéronaute bien connu, passait sur telle contrée, à une hauteur prodigieuse ; il se trouvait avec sa femme. Or, comme le temps était magnifique, Mme G..., qui avait emporté une poêle à frire, s'amusa dans la nacelle avec son mari à faire des crêpes. A chaque crêpe, M. G..., qui est d'une adresse sans pareille, la faisait sauter en l'air pour la retourner.

" Mais il arriva une fois qu'il manqua son coup et la crêpe tomba de toute sa hauteur dans l'espace, cuite d'un seul côté, et non encore sucrée."

A mesure que M. le curé lisait ces détails, la confusion de plus en plus croissante se peignait sur les traits du savant ; quand il eut fini, le bon prêtre lui dit :

" Vous savez, Monsieur, que la curiosité outrée peut pousser au ridicule. Allez revoir vos confrères les académiciens de D***, et contez-leur ce que vous venez d'entendre ; qui sait ? ils croiront peut-être que c'est une mystification qu'on leur a préparée."

La leçon a porté ses fruits. Le savant, faisant un retour sur lui-même, comprit qu'il est des phénomènes bien autrement dignes de l'attention d'un homme sérieux que ceux dont s'occupait avec une gravité presque bouffonne l'académie de D***. Il croit moins à la science humaine, mais aussi il croit plus en Dieu, auteur de la seule vraie science, celle du salut.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CHICOUTIMI

M. l'abbé J. Perron a été ordonné prêtre, le 2 juin, dans la cathédrale de Chicoutimi.

LONDRES

L'administration de la basilique de Saint-Paul de Londres, à l'usage des Epi-copaliens, a autorisé l'installation d'une statue de la Sainte-Vierge. On peut donc voir maintenant dans ce temple élevé il y a deux siècles, en guise de protestation contre le catholicisme, la statue de Celle qui a triomphé de toutes les hérésies. Ce fait tend à faire croire qu'on n'est peut-être pas loin de voir se réaliser la prédiction de J. de Maistre annonçant qu'avant la fin du siècle on chanterait la grand'messe à Saint-Paul de Londres. Il démontre aussi que les protestants de Londres sont plus conciliants que ceux de Montréal qui se sont opposés à l'érection d'une statue de la Sainte-Vierge sur la Montagne.

ROME

Les sectes révolutionnaires de l'Italie viennent d'élever, dans la ville des Papes, une statue à Giordano Bruno. Ce triste personnage qui vécut dans la seconde moitié du 16^e siècle, fut un moine apostat, et un impie qui reçut, en 1600, la juste punition de ses nombreux méfaits. Il avait donc des titres incontestables à l'honneur que lui ont décerné les libres penseurs de l'Italie.

On conçoit facilement combien le cœur de S. S. Léon XIII a dû être péniblement affecté par ce nouveau scandale, qui ne manquera pas de soulever l'indignation de tous les vrais catholiques.

OTTAWA

Dimanche, le 11, ont été ordonnés par Sa Grandeur Mgr Clut, O. M. I. au scholasticat d'Archeville, près de cette ville :

Ordres mineurs—M. Armand Laniel, du diocèse de Montréal.

Diaconat—M. James Maloney, de Limerick, Irlande ; M. Albert Wascens, de Bruges, Belgique ; M. Herménégilde Brunet, de Montréal.

Prêtrise—M. Camille Lefebvre, de Montréal ; M. Joseph Allaire, de Montréal ; M. Constant Falher, de Vannes, France.

Tous ces ordinands sont missionnaires Oblats de Marie Immaculée.